

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SECLIN**

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : Mme RACHEZ, Vice-Présidente
Mmes BAEYENS, FRACKOWIAK, et SAIELLI, Administratrices
Mrs. CARLIER, CORBEAUX, LELIEVRE, MILLE, VALLEGANT
Administrateurs.

EXCUSES : M. CADART, Maire, Président
Mrs. CHARLET, VANDENKERCKHOVE, Administrateurs

ABSENTE : Mme BISEUR, administratrice

PROCURATION : Mr VANDENKERCKHOVE donne procuration à Mme RACHEZ

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE DANIEL SACLEUX - TARIFICATIONS POUR 2023

DELIBERATION N°3

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2022**

**RESIDENCE AUTONOMIE DANIEL SACLEUX - TARIFICATIONS POUR
2023**

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de maintenir les montants des tarifications applicables au sein de la Résidence, à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi qu'il suit :

- PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES : 2,65 €
et TECHNIQUES
- PRIX DU REPAS POUR LE RESIDENT : 6.80 €
- CHAMBRE D'HOTE : 30 €
- CAUTION POUR LE LOGEMENT : 600 €
- CAUTION CARTE MAGNETIQUE : 19 €
- REPAS EXTERIEURS : 15 €
- BUANDERIE : 2 €
- CAUTION CHAMBRE D'HÔTE : 500€
- ANIMATIONS GRATUITES : les mêmes dispositions seraient maintenues à savoir des associations, clubs de personnes âgées, l'ESAT de SECLIN etc... offrent régulièrement des animations gratuites aux résidants du Logement Foyer. Il leur est proposé d'offrir la gratuité du repas, dans la limite de 10 participants par animation, le jour de leur prestation.

Adopté à l'UNANIMITE

**Pour extrait conforme
Le Président**

François-Xavier CADART



Certifié exécutoire compte tenu
De la télétransmission en Préfecture le :
Et de la publication le :